



Délibération
DRH/ACS

CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 8 FEVRIER 2024

2024 – 12 MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS

Président de séance : DRAPRON Bruno, Maire

Etaient présents : 25

DRAPRON Bruno, CHEMINADE Marie-Line, CALLAUD Philippe, PARISI Evelyne, BERDAÏ Ammar, TORCHUT Véronique, CREACHCADEC Philippe, TOUSSAINT Charlotte, CAMBON Véronique, TERRIEN Joël, EHLINGER François, JEDAT Günter, BUFFET Martine, ABELIN-DRAPRON Véronique, AUDOUIN Caroline, DEBORDE Sophie, GUENON Delphine, BENCHIMOL-LAURIBE Renée, MARTIN Didier, DIETZ Pierre, MACHON Jean-Philippe, ROUDIER Jean-Pierre, CATROU Rémy, BETIZEAU Florence, MELLA Florent

Excusés ayant donné pouvoir : 6

BARON Thierry à BERDAÏ Ammar, CARTIER Nicolas à DRAPRON Bruno, CHANTOURY Laurent à PARISI Evelyne, DEREN Dominique à ROUDIER Jean-Pierre, MAUDOUX Pierre à MARTIN Didier, VIOLLET Céline à MACHON Jean-Philippe

Absents excusés : 4

ARNAUD Dominique, CHABOREL Sabrina, DAVIET Laurent, DELCROIX Charles

Secrétaire de séance : TORCHUT Véronique

Date de la convocation : 01/02/2024

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code Général de la Fonction Publique, notamment l'article L. 313-1 en vertu duquel les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant,

Considérant l'évolution des besoins liés au poste d'agent d'accueil et de médication au sein de la Médiathèque François Mitterrand,

Considérant la nécessité d'augmenter le temps de travail hebdomadaire de l'agent titulaire exerçant actuellement à temps non complet,

Considérant la volonté de l'intéressée,



Considérant qu'il appartient donc à l'assemblée délibérante de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services,

Considérant que les crédits sont inscrits au budget au chapitre 012,

Après consultation de la commission « Ressources » du jeudi 25 janvier 2024,

Il est proposé au Conseil Municipal de délibérer :

- Sur la création d'un poste d'adjoint du patrimoine principal de 2ème classe à temps non complet (28/35ème) dans le cadre de l'évolution horaire de l'agent en charge de l'accueil et de la médiation au sein de la Médiathèque François Mitterrand,
- Sur la modification du tableau des effectifs.

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré,

ADOpte à l'unanimité ces propositions.

Pour l'adoption : 31

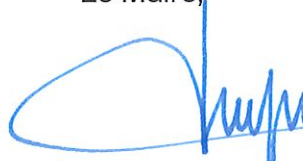
Contre l'adoption : 0

Abstention : 0

Ne prend pas part au vote : 0

Les conclusions du rapport,
mises aux voix, sont adoptées.
Pour extrait conforme,

Le Maire,


Bruno DRAPRON



La secrétaire de séance,


Véronique TORCHUT

En application des dispositions des articles R.421-1 à R.421-5 du code de justice administrative, cette décision peut faire l'objet d'un recours en annulation par courrier ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr devant le Tribunal Administratif de Poitiers dans un délai de deux mois à compter de sa publication.